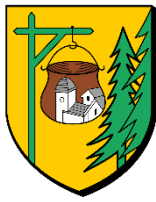


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20170206_03

Séance du 6 février 2017

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 15

Date de la convocation :

29 janvier 2017

Date d'affichage :

13 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le six février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERY.

Était absent excusé : Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNERY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Approbation de l'avant-projet définitif de réhabilitation de l'ancienne gare (maison forestière)

M. le Maire présente les modifications sur le projet de réhabilitation de l'ancienne gare pour y aménager 2 logements locatifs sociaux BBC, suite à la réunion qui a eu lieu avec SICA Jura, maître d'œuvre.

Afin de réaliser quelques économies sur le projet et d'optimiser l'espace disponible, il a été décidé les transformations suivantes, approuvées par le conseil municipal :

- Suppression des 2 carports isolés et remplacement par 2 garages fermés (un existant et un neuf)
- Suppression de l'entrée et de la chaudière bois granulés communes et remplacement par 2 poêles bois granulés, une chambre à l'étage et une buanderie
- Aménagements plus sommaires à l'extérieur...

Il y aura donc un logement T3 de 91 m² avec garage au rez-de-chaussée et un logement T4 de 95 m² avec garage à l'étage. Le montant des loyers de ces logements accessibles sous conditions de ressources, devrait être très raisonnable.

Le coût estimatif des travaux avancé par SICA Jura est de 368 975,63 € HT, sachant que la Commune pourra bénéficier du dispositif de livraison à soi-même qui implique un taux de TVA de 5,5 % au lieu de 20 %. L'opération devrait pouvoir être amortie en 25-30 ans, en déduisant les subventions attendues (environ 75 000 €).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avant-projet définitif et charge SICA Jura de préparer le dossier de consultation des entreprises dans les meilleurs délais. Pouvoir est donné à M. le Maire pour signer l'ensemble des pièces du dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE